

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 144)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1060

présenté par

Mme Rousseau, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Lafferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,
Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sas, Mme Sebaihi,
M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

TITRE

Rédiger ainsi le titre du projet de loi :

« Des miettes et du charbon ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Vu l'absence de mesures structurelles de lutte contre la précarité,

Vu l'absence de dispositions spécifiques permettant de protéger les personnes qui sont les plus exposées à l'envolée des prix de l'énergie, à l'inflation grandissante,

Vu la non prise en compte de l'opportunité de développer les énergies renouvelables pour sécuriser les approvisionnements en électricité,

Vu la stratégie proposée et qui consiste à développer le recours au Gaz de Schistes et au Charbon pour les prochaines années,

Cet amendement propose de remplacer le titre par un titre plus conforme.